

**VILLE D'ANTONY**

**Conseil Municipal**

**28 mars 2013 à 19 heures**

*La séance est ouverte à 19h15.*

Il est fait appel des membres présents par M. GUEVEL.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

Mme COLMEZ à M. RIVET

M. FIE à Mme LE NEOUANNIC

**M. le Maire :** Cette séance comportant l'adoption du compte administratif, je ne peux pas la présider, donc je vous propose de désigner à ma place Madame Devedjian ; est-ce qu'il y a des oppositions ?

*(Non)*

**(Madame Devedjian prend la présidence de la séance.)**

**Mme DEVEDJIAN :** Je donne tout de suite la parole à Monsieur Médan pour :

**1 - l'adoption du compte administratif de la ville exercice 2012.**

**M. MEDAN :** Il est relativement difficile d'être original dans la présentation du compte administratif, c'est pourquoi je vais suivre le plan classique qui consiste à aborder les éléments essentiels de la section de

fonctionnement, puis de la section d'investissement, puis nous aborderons l'analyse financière. C'est le plan qui a été retenu dans le rapport même si je ne vais pas suivre scrupuleusement ce rapport. Ce serait trop long de le faire, donc je vais essayer de résumer et de m'attarder surtout sur les grandes lignes. Je vous rappelle aussi qu'un certain nombre d'éléments que je vais évoquer ont été abordés lors de la séance précédente où nous avons eu le débat d'orientations budgétaires. C'est pourquoi on peut aller sur certains points un peu plus vite.

Concernant la section de fonctionnement, nous allons commencer traditionnellement par les recettes : dans le rapport, les annexes 3 et 5 du rapport vont permettre de constater que les recettes courantes de fonctionnement ont été en 2012 de 83 M€ à peu près, en augmentation de 1,2% par rapport à 2011. Il faut distinguer, dans les annexes, les recettes courantes des recettes réelles qui comprennent en plus des recettes exceptionnelles et des produits de cession, mais les recettes courantes sont quand même de 83 M€, ce qui est en légère progression.

Quels sont les éléments à évoquer dans l'évolution et les montants dans ces recettes de fonctionnement ? Il y a des points dont on a déjà un peu parlé, donc je vais aller vite : la diminution de la DGF qui passe de 13,6 M€ en 2010 à 13 M€ en 2012. Donc effectivement la dotation générale baisse, ce n'est pas négligeable, et ce n'est sans doute pas fini. On a aussi parlé lors du débat d'orientations budgétaires de la baisse des droits de mutation qui passent de 3,7 M€ en 2011 à 2,9 en 2012. Ces éléments sont compensés par des points positifs comme le dynamisme des bases fiscales, par une taxe foncière et une taxe d'habitation qui évoluent favorablement puisqu'elles passent de 34,4 à 35,6 M€ en 2012.

Les subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales sont aussi en augmentation de 250 000 € ; c'est lié au dynamisme des structures de la Petite Enfance et des CML, ce qui est une bonne chose sur tous les plans.

Les autres produits de gestion courante ont connu eux aussi une hausse non négligeable, notamment grâce à la mise en location des immeubles acquis sur Antonypole, et je prends un peu d'avance mais on verra que cela se reproduit sur le budget 2013 ; c'est une bonne chose pour le site d'Antonypole. Il y a évidemment des postes qui bougent, assez peu d'ailleurs, je vais éviter de les mentionner pour aller directement aux dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement : les annexes 3 et 5 vous permettront de noter que les dépenses courantes de fonctionnement s'établissent en 2012 à 64,6 M€. Elles sont en augmentation de 3,7% par rapport à 2011. C'est une hausse qui peut paraître importante et qui s'explique par des éléments conjoncturels et structurels. Les éléments conjoncturels sont notamment de deux ordres :

- La ville a assumé en 2012 six tours d'élections, ce n'est pas négligeable, et elle a aussi pris de plein fouet les assurances dommage-ouvrage liées aux nouveaux chantiers. Heureusement qu'on ne les paye pas régulièrement de manière récurrente.

- Ce qui est plus intéressant, ce sont les éléments structurels dans nos dépenses de fonctionnement. Evidemment on va citer immédiatement l'ouverture des nouveaux équipements tels que le complexe sportif Eric Tabarly en année pleine et l'Espace Jeunes par exemple. Il y a associées à ces dépenses d'équipement des charges liées aux fluides, etc, et il y a aussi les dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel, chapitre 12, ont fortement augmenté, d'une part parce qu'il y a ces nouveaux équipements, mais ce n'est pas la seule raison, on a constaté aussi le renforcement de certaines structures notamment dans la Petite Enfance puisqu'il y a plus de personnel dans les crèches. Cela correspond quand même à une augmentation de 400.000 €. On a aussi noté un renforcement des moyens des services techniques et des services de l'aménagement urbain, avec des embauches d'ingénieurs pour effectuer toutes les missions et tout le programme d'investissement, cela paraît fort utile et nécessaire. Et enfin, on note le dynamisme des CML et l'ouverture de nouvelles classes avec évidemment les besoins en personnel ATSEM associés à l'ouverture de ces classes.

Globalement, on constate au sein de la ville une baisse générale de la vacance des postes, ce dont on peut se réjouir dans le climat actuel. On notera aussi, et c'est très difficile de les contrôler, de les encadrer, que les dépenses de la maintenance préventive augmentent fortement du fait des normes de sécurité qui sont plus strictes et du fait que globalement les réglementations augmentent. Nous en avons plusieurs fois parlé, on l'a évoqué aussi en Commission des Finances 2012, c'est la première année du versement du fonds de péréquation intercommunale pour un montant en 2012 relativement modeste, 193.000 €, mais vous savez qu'il va augmenter de manière exponentielle ces prochaines années. Cela figure dans les dépenses au chapitre 14. Voilà rapidement pour les dépenses de fonctionnement.

Pour finir sur le point de ces dépenses qui, comme je le disais, augmentent de 3,7%, je souhaiterais préciser que cette hausse ne traduit absolument pas une dérive des dépenses, encore moins un quelconque laxisme, la hausse de ces dépenses est la contrepartie logique du

dynamisme de la ville et de sa gestion dans les domaines du sport, de la petite enfance, des loisirs et de la jeunesse. Cette hausse, même si elle est relativement importante, est maîtrisée et sera sous contrôle, ce qui nous permet d'obtenir des niveaux d'épargne de gestion, (c'est la différence entre les recettes et les dépenses) qui s'établissent à 83 M€ moins 64,6 M€ c'est à dire 18,4 M€, ce qui correspond à un chiffre tout à fait honorable, en légère baisse par rapport au point haut des années précédentes, mais bien supérieur au début de la mandature ou à ce qui se passait avant.

Les frais financiers ont augmenté, si on déduit de l'épargne de gestion les frais financiers et d'autres éléments, on obtient l'épargne brute qui est de 15,1 M€; et après l'épargne brute, si on déduit le remboursement du capital des emprunts, on obtient l'épargne disponible ou l'épargne nette -mais elle est un peu moins « intéressante »- c'est l'épargne brute qui correspond à notre autofinancement et c'est l'épargne brute qui d'une certaine manière va assurer la transition entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

J'aborde maintenant la section d'investissement : Comment financer les investissements qui sont faits aujourd'hui ? Eh bien, justement en grande partie grâce à l'épargne brute. Ce n'est pas le seul poste qui permette de financer les investissements puisque l'on a aussi le fonds de compensation de la TVA, le FCTVA, pour 2,8 M€. On a aussi la Taxe Locale d'Équipement, TLE, qui a été importante en 2012 et qui le sera un peu moins en 2013 : 2,9 M€; nous avons les subventions d'investissement pour 4,9 M€; les produits de cessions pour 5 M€, les produits de cessions sont essentiellement composés du second versement pour les terrains du Parc de Tourvoie. Et il y a quelques autres

recettes pour 300 000 €. Si on fait le total de ces éléments avec le poste le plus important qui est l'épargne brute, on arrive à 30 M€.

Pour compléter ces financements, la ville a mobilisé un peu plus de 10 M€ d'emprunts nouveaux. J'en avais parlé lors du débat d'orientations budgétaires, il s'agit de 2 emprunts : 1 emprunt de 4,3 M€ à la Caisse des Dépôts et 1 emprunt de 6 M€ à la Caisse d'Epargne. Ce montant d'un peu plus de 40 M€ a été utilisé pour financer les dépenses d'investissement de la ville qui représentent 32 M€, et l'amortissement des emprunts, leur remboursement, pour 7,2 M€ en 2012.

Lors de la séance consacrée au débat d'orientations budgétaires, Armelle Cottenceau et moi avons été relativement exhaustifs sur ces investissements. Je vais rappeler les masses les plus importantes qui nous permettent d'arriver à ces fameux 32 M€ : il y a en 2012 ce que nous appelons dans le rapport « les grands projets » qui ont conduit à une sortie de 6,5 M€ avec les derniers paiements de l'Espace Jeunes, le cinéma, la ludothèque et l'espace associatif, les Bas Graviers, la cuisine centrale et d'autres éléments. Après les premiers projets, il y a les travaux sur les bâtiments communaux. Cela représente une masse importante aussi puisqu'on a 6,1 M€ d'investissements. Il s'agit, vous le savez et vous le voyez au quotidien aussi, de la modernisation des bâtiments, des équipements scolaires, des équipements sportifs, des crèches, des équipements culturels, tous les bâtiments communaux de la ville : il y en a pour 6,1 M€. Il y a aussi les travaux de rénovation de la voirie pour 11,6 M€ et les acquisitions foncières pour 4 M€, avec notamment dans le domaine des acquisitions foncières les locaux au centre commercial Fontaine-Mouton pour la Croix-Rouge, le versement de 50% du prix de vente du terrain pour le futur théâtre, et l'acquisition de 6 logements au titre de l'achat de logements solidaires.

Pour terminer, il y a des subventions d'investissement en faveur du logement social puisque nous avons versé 600 000 € à Antony Habitat de façon un peu parsemée, mais en tout ça nous coûte 600 000 €.

Quand on additionne l'ensemble de ce que je viens d'indiquer, on trouve 32 M€ d'investissements pour 2012. Ces 32 M€ ont été investis pour mieux vivre à Antony et nous le rappelons dans le dossier, pour embellir et moderniser la ville et pour faire en sorte qu'Antony soit une ville qui profite à tous. 32 M€, ce n'est pas négligeable et ça correspond à une somme qui est dans la lignée légèrement inférieure mais malgré tout très élevée des dépenses d'investissement des années précédentes que je vais rappeler dans l'analyse financière.

C'est le troisième point à traiter pour la section d'investissement : je souhaite évoquer l'analyse financière. Vous avez pu noter, personne ne s'en est passé vu la difficulté actuelle et vu les baisses de ressources, vous avez noté la baisse des niveaux d'épargne, malgré cette baisse des niveaux d'épargne, la situation financière de la ville est tout à fait satisfaisante et parfaitement saine, Antony malgré la crise que subit le pays réussit à financer sans aucune difficulté ses programmes d'investissement. Et il serait incomplet de s'arrêter là : on finance le programme d'investissement sans augmenter la pression fiscale, ce qui est évidemment important. Si l'on regarde les 91 villes de la strate démographique dans laquelle nous sommes : 50 000-100 000 habitants, seules 5 villes ont des taux inférieurs à notre taxe d'habitation. Dans les premières pages des documents administratifs, si vous regardez le coefficient de mobilisation de la pression fiscale à Antony, vous voyez que l'on a un chiffre qui est de mémoire inférieur à 80%, ce qui veut dire qu'en moyenne on se situe sur des taux à 20% au dessous des taux moyens nationaux de la strate. Ce qui évidemment est une bonne chose,

qui ne nous fera pas changer d'avis sur les taux d'imposition, mais il est quand même remarquable de le noter.

Je souhaiterais aussi vous proposer une analyse afin de relativiser l'endettement puisqu'il s'agit d'évoquer maintenant le bilan financier de la ville en 2012. Je rappelle que ce programme d'investissement est très élevé depuis le début de la mandature, quelques chiffres pour mémoire : les dépenses d'investissement en 2008 : 23 M€ ; en 2009 : 33 M€ ; en 2010 : 30 M€ ; en 2011 : 45 M€ ; en 2012 : 32 M€. Concernant l'endettement et l'encours de la dette, on part de 2008 à 94 M€ ; 98 M€ en 2009 ; 104 M€ en 2010 ; 108 M€ en 2011 ; et 111 M€ en 2012. Ce n'est pas très difficile de se livrer à un petit calcul parce qu'on a juste besoin de faire deux soustractions : vous avez un endettement pendant cette période qui augmente de 17 M€, puisqu'il était de 94 en 2008 et qu'il passe à 111 M€ aujourd'hui, alors que les investissements dans le même temps ont augmenté de 140 M€. Finalement pour 1 M€ de dette en plus, on a un peu plus de 8 M€ d'investissements supplémentaires.

Je voulais vous faire remarquer ce point parce que non seulement ça montre en termes d'investissement le dynamisme de la ville mais ça montre aussi ce dynamisme tout en maîtrisant l'endettement et en relativisant les valeurs qui sont indiquées dans les premières pages du compte administratif parce que dans le compte administratif, vous avez noté que l'endettement est de 1785 € par habitant et qu'il était supérieur à la moyenne de la strate d'environ 27%, puisque la moyenne de la strate est de 1409 €. Première remarque : si l'on considère brutalement ce chiffre, on a une comparaison qui montre que notre endettement est de 27% supérieur à celui de la strate, mais il faut relativiser ce chiffre par rapport aux investissements, parce que nous avons à Antony 508 € par



habitant de dépenses d'équipement en 2012, ce qui est supérieur de 57% à la moyenne des dépenses d'équipement des villes de la strate. D'un côté, donc, on a un endettement qui est un peu plus élevé que celui de la strate, et de l'autre côté on a des dépenses d'équipement et des dépenses d'investissement qui profitent à évidemment tout le monde et à toute la ville, qui sont supérieures de 57% à celles de la strate.

Mais je vais aller plus loin : cette valeur de 111 M€ est une valeur à relativiser à cause du portage financier des terrains d'Antonyville et de Pajeaud. Ce qui veut dire que notre endettement réel et en profondeur est plutôt de 90 M€ que de 111 M€. Et si on ramène à 90 M€, oui, on le peut dans la mesure où la vente de ces terrains peut se faire dans un temps relativement court, on considère qu'il ne s'agit pas d'un endettement « bloqué » sur le long terme. Et si l'on prend les 90 M€ sur le long terme et qu'on les rapporte à la population d'Antony, on trouve 1440 €, cela correspond à un montant tout à fait correct.

Au delà de cette analyse, vous avez aussi noté que la capacité de désendettement de la ville était d'un peu plus de sept années, si l'on divise 111 M€ par notre capacité d'autofinancement, c'est un ratio qui n'est pas du tout inquiétant parce que la Chambre Régionale des Comptes considère que les problèmes commencent à partir de quinze années. Nous savons tous qu'il y a des villes autour de nous qui sont à des niveaux bien supérieurs.

Voilà ce que je souhaitais dire concernant cette analyse financière pour, d'une part, indiquer que la ville avec ce programme d'investissement qui s'est poursuivi en 2012 s'est modernisée, s'est embellie, et que cela a profité à tous les habitants d'Antony parce que le programme était d'aborder tous les fronts : le social, le sportif, la jeunesse, les séniors... et que ce programme d'investissement maîtrisé a

été réalisé d'une part sans augmentation de l'impôt et d'autre part en maîtrisant parfaitement le niveau de l'endettement. Je vous remercie.

**Mme DEVEDJIAN :** Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

**M. RUFAT :** Je vais essayer de faire des commentaires à l'issue de la présentation de Monsieur Médan. D'abord, je suis d'accord pour dire qu'avec la discussion du dernier débat d'orientations budgétaires, il y a eu beaucoup de rigueur dans les chiffres et dans les exposés que vous venez de faire, et aussi dans la politique que vous menez. Vous dites qu'il n'y aura pas de dérive dans les comptes et que vous suivez une politique de rigueur municipale, c'est la règle, c'est normal de la part de l'élu chargé du bilan financier.

Je vais quand même essayer de tempérer un peu vos remarques, ne serait-ce que sur le ratio sur l'investissement que vous avez présenté, je pense que des comparaisons sur les années précédentes n'auraient pas donné les mêmes résultats.

Que peut-on dire des comptes 2012, c'est-à-dire de votre bilan ? D'abord que les tendances principales que l'on avait observées précédemment continuent, de façon modeste sans doute par rapport à ce que l'on avait observé, à savoir une hausse des produits des impôts. Les recettes de fonctionnement subissent la politique de rigueur qui est imposée à tous, donc une baisse de la dotation globale de fonctionnement de 300.000 €, il faut rajouter le prélèvement sur le fonds de péréquation intercommunale ; et la baisse des droits de mutation qui viennent aussi grever nos recettes sur ce compte. Cet ensemble là fait 1,3 M€, et ce 1,3 M€ est compensé à peu près ou même exactement par la hausse des produits des impôts locaux, par des mises en location qui

sont intervenues, et aussi 200.000 € de plus de produits des services payés par les Antoniens.

Je dois reconnaître que vous avez eu un certain don d'anticipation sur ces difficultés que l'on observe aujourd'hui parce que l'équilibre que l'on obtient est dû à deux mesures que vous avez prises en début de mandature : la réforme tarifaire et la hausse des taux d'imposition en début de mandature, elles sont bienvenues aujourd'hui. Je salue cette anticipation, d'autant que ce n'était pas au programme électoral.

Les dépenses continuent d'augmenter, 2 M€, plus les deux tours supplémentaires d'élections, et surtout il y a eu l'ouverture en année pleine des équipements, de même les recrutements qui ont été faits de personnels pour la Petite Enfance, le Sport, etc.

Il y a une chose assez surprenante dans ce compte administratif, c'est une baisse dans les dépenses des repas fournis par la cuisine de Fresnes, moins 200.000 €; c'est surprenant, on va délibérer tout à l'heure sur la reconstruction de la cuisine centrale sur Antony, et il s'avère que lorsqu'on fait appel au prestataire sur la cuisine de Fresnes, on a des repas servis moins chers, peut-être faudra-t-il qu'on nous explique comment on arrive à ce tour de passe-passe et pourquoi aujourd'hui on décide d'aller investir sur une cuisine qui va fournir des repas plus chers. Le périmètre municipal et la gestion municipale de cette cuisine ne sont peut-être pas judicieux.

Sur les réalisations de l'année 2012, vous encensez dans votre rapport le cinéma Ephémère installé rue Pajeaud qui obtient un grand succès, nous l'avons constaté, je me permets de rappeler que dans cette enceinte nous avons souvent demandé le maintien de cette animation, donc je me plais à souligner les bonnes idées de l'opposition.

Dans vos rapports, il y a quand même quelques oublis : il me semble qu'il devait y avoir une crèche qui s'appelle Coccinelle, je crois même que la Caisse d'Allocations Familiales considérait que ce projet était très important, vous avez souvent défendu ce projet ici comme étant très important, et que vous aviez accepté un montage assez spécial, avec une partie locative, et une partie autre, et puis au premier accroc juridique vous abandonnez, on vous a connu plus batailleur face à des recours, Monsieur le Maire.

Autre oubli : les pistes cyclables, il y a certes 5 mètres créés sous le tunnel, plus le long du collège Descartes, plus une petite bande un peu étroite derrière... c'est comme le cinéma, c'est peu, mais poursuivez.

Et puis dans votre bilan de l'année, c'est aussi la démolition des pavillons de la rue Gabriel Péri pour laisser place à des logements qui sont d'accès difficile aux classes moyens ; et c'est votre ralliement finalement au projet RFF.

Je vais terminer sur le bilan financier et sur la dette : vous avez essayé de nous expliquer la situation de la dette sur les 12 dernières années mais dans les ratios, il faudrait peut-être prendre en compte ce qui revient à la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre. On fait souvent ce comparatif, on dit : vous ne pouvez pas comparer Antony aux villes de la même strate puisque la proportion de communauté n'est pas la même avec les autres strates. Je me suis intéressé aux villes qui pouvaient ressembler à la nôtre et donc je me suis inspiré du rapport des directeurs généraux des services du département des Hauts de Seine qui font un rapport annuel, que vous connaissez sans doute, et j'ai trouvé la ville de Courbevoie qui est assez intéressante du point de vue de la dette : la dette de cette ville est de 113 M€ et les intérêts qu'elle paye sont de 800 000 € de moins que nous. Et la ville de Courbevoie n'a pas

choisi d'emprunts structurés dans la composition de sa dette. On peut donc obtenir des taux d'intérêt d'une dette à peu près équivalente à la nôtre, une dette municipale dans les Hauts de Seine, avec des taux d'intérêt au moins aussi bons que les nôtres sans avoir recours à des emprunts toxiques.

Je ne m'arrêterai pas sur ce point parce qu'il y a un certain mécontentement à la lecture des dossiers qui m'ont été donnés pour ce conseil, en effet on vous a souvent demandé d'avoir une meilleure information ; vous avez appliqué la circulaire prévue du 25 juin 2010 et vous nous avez expliqué les conséquences et vous avez repris les termes de la circulaire, « les conséquences en termes d'intérêts financiers payés notamment en cas de détérioration extrême des conditions du marché ». Vous nous avez donné un tableau de sensibilité des taux qui vous était demandé mais à la lecture de ce document, vous avez apporté des informations qu'on n'avait jamais eues jusqu'à présent, aux pages 87 et 89, on a subitement les conditions de sortie qui sont appliquées à tous les emprunts qu'a contractés la ville et aussi les conditions d'un remboursement anticipé. Et quand on examine attentivement ces tableaux, il s'avère que les emprunts les plus pénalisants pour la ville, ceux qui sont avec les monnaies « exotiques », le dollar/yen... je sais, vous n'aimez pas le mot « exotiques » mais enfin sur le dollar/yen -et le franc Suisse d'ailleurs-, soit les conditions de sortie sont interdites, c'est marqué, soit le coût de sortie est rédhibitoire, c'est tout à fait prohibitif, et on n'a pas le droit de faire de remboursement anticipé. Donc on est dans une situation où la ville ne respecte pas l'engagement qui avait été pris qui était de pouvoir renégocier.

Vous nous aviez expliqué de très nombreuses fois ici, lorsqu'on a insisté sur la dette, vous nous aviez dit : il n'y a pas de problème, on gère

la répartition des taux, la répartition des risques dans le temps, dans les zones, mais de toute façon, s'il y a un souci, on pourra renégocier. Et dernièrement, quand on a dit : pourquoi vous ne renégociez pas ? Vous nous avez répondu : il y a tarissement des emprunts, etc. Tout cela n'est pas vrai, la vérité est que ces deux emprunts là ne sont pas négociables ou bien à des conditions inacceptables. A la lecture du document, en tout cas, c'est inacceptable de payer plusieurs millions pour sortir.

Donc je pense que la transparence à laquelle on pouvait s'attendre, on a eu plusieurs fois des débats là-dessus, sur le primes, sur pas de primes, n'a pas été complète sur la composition et les conditions de ces emprunts. On se retrouve dans une situation où, contrairement à ce que vous nous aviez promis, vous n'êtes plus en capacité de négocier. Vous nous faites miroiter que la dette de la ville n'est pas de 111 mais de 90 M€, peut-être, mais si vous ne pouvez pas endetter la ville en rachetant les emprunts, cela ne servira à rien.

Enfin, vous concluez en disant : on va poursuivre notre plan d'investissement, on va poursuivre notre amélioration de la vie des Antoniens, et on va le faire sans augmenter les impôts. C'est la même promesse que vous avez tenue il y a 6 ans, et on a vu ce que vous avez fait l'année suivante, je crois qu'on ne peut pas vous accorder la confiance sur ces promesses, donc on ne votera pas ce compte administratif.

**M. RIVET :** En introduction à l'ensemble des débats, que ce soit sur le compte administratif ou tout à l'heure pour le Budget, je voudrais souligner dans ce conseil les difficultés qu'on a eues dans la préparation de ce conseil. Je dis « nous », minorité municipale en général, ça n'est pas courant, ça se passe à peu près bien d'habitude mais on a eu pas mal de difficultés cette fois-ci. On a posé des questions d'information et il

a fallu réitérer plusieurs fois nos demandes pour obtenir des réponses, par exemple concernant la délibération 6 qui porte sur le SDRIF, il a fallu demander pour que la minorité ait au moins un document comme la majorité, au début on m'a dit : non, allez sur internet, j'ai redemandé ensuite et on me l'a enfin donné.

Sur Antonympole, sur les chiffres et les activités, il a fallu que j'envoie trois mails en faisant des références juridiques pour avoir enfin les réponses ! On a enfin obtenu satisfaction mais ça n'est pas facile de travailler dans ces conditions-là. Et puis on a posé deux vœux pour notre groupe et un autre vœu pour l'autre groupe, ils portaient, pour vous montrer combien ils étaient subversifs, sur la renégociation des emprunts structurés pour l'un ; un vœu sur l'interconnexion Sud ; et un vœu sur le droit de vote aux étrangers aux municipales 2014. Ce sont des vœux qui touchent directement notre commune, donc qui rentrent à fond dans le code général des collectivités territoriales, je ne citerai pas l'article, les fonctionnaires municipaux seraient capables de le citer, et nous avons le droit de porter en débat des sujets qui intéressent directement les antoniens.

De quoi avez-vous peur ? J'ai vu dans les boîtes aux lettres du centre ville récemment un tract d'un député que vous avez élu, qui commençait en disant : « N'ayez pas peur ! », j'ai trouvé cela très bien !

**M. DOVA** : Oui, c'est de Jean Paul II !

**M. RIVET** : Sauf que c'était Monsieur Devedjian qui avait écrit dans la même lignée !

**Mme DEVEDJIAN** : C'était entre guillemets.

**M. RIVET** : Alors moi aussi, j'ai envie de dire : « N'ayez pas peur du débat, Monsieur le Maire ! », on ne vous attaque pas violemment, on ne détruit pas votre ville si agréable à vivre, pourquoi refusez-vous ? Il a

fallu que j'insiste pour avoir au moins une réponse. Ce n'est pas correct, et c'est politiquement difficilement tolérable.

En ce qui concerne le compte administratif, c'est difficile évidemment d'être original. Je vais essayer de l'être au moins sur la forme, sur le fond je commencerai par un bilan des actions et ensuite par un bilan financier puisque le bilan financier vient après avoir réalisé, c'est dans cet ordre là que vous l'avez fait, M. Médan et c'est normal.

80% de l'augmentation des dépenses sont dus à de nouvelles dépenses qui vont devenir récurrentes et qui vont continuer à augmenter comme la contribution à la péréquation intercommunale. Nous approuvons ces augmentations lorsqu'elles correspondent vraiment au renforcement des services rendus à la collectivité et vous verrez dans la discussion du budget prévisionnel qu'on pense qu'elles sont encore loin d'être adaptées aux besoins. Donc il ne faut pas avoir à vous justifier sur les dépenses lorsqu'elles correspondent à des services et en particulier au fonctionnement des infrastructures qui ont été mises en route, de ce côté là vous rencontrez notre adhésion.

Je voudrais redire ce que le candidat nous a coûté, sciemment : 150 000 €, en ne remplissant pas les conditions du premier tour des législatives, c'est supérieur à l'augmentation de la subvention que le Conseil Municipal a votée pour le CCAS.

En ce qui concerne l'investissement, le non engagement de plus de 60% des sommes allouées au deux projets majeurs qui sont le cinéma et le complexe associatif, montre qu'ils ont déjà pris du retard. 60% des sommes allouées n'ont pas été dépensées en 2012. Au delà des aléas techniques qui sont inhérents à ce genre de chantier, nous pensons que la cause, comme nous l'avons déjà souligné l'année dernière, était certainement la surcharge de travail du personnel. Il a donc fallu que



vous nous entendiez et que vous embauchiez du renfort, nous l'avons dit, vous l'avez fait.

**M. MEDAN** : C'est vrai que vous êtes original !

**M. le Maire** : Dans le genre comique, en effet, vous êtes original !

**M. RIVET** : Je ne me permettrais pas de vous injurier, Monsieur le Maire.

En ce qui concerne la politique d'acquisitions foncières, elle mêle le bon comme les subventions au logement social et à l'insertion à du complètement négatif comme l'achat pour 1,5 M€ d'un nouveau terrain pour le théâtre alors que le terrain actuel était gratuit et parfaitement adapté selon l'étude que vous aviez faite il y a quelques années et que j'ai relue : 1 248 mètres carrés au sol sont nécessaires pour le théâtre et le terrain actuel fait 1 300 mètres carrés.

Pas de retard en revanche pour l'accroissement des moyens de vidéosurveillance dont le coût pour la collectivité dépasse maintenant 3 M€, 140 caméras, pour aucun résultat significatif, en tout cas porté à notre connaissance. Au contraire, on a de plus en plus de cambriolages, cet été notamment, c'est factuel, et des actes d'incivilité, c'est en tout cas le ressenti de nos concitoyens et il est impossible de savoir quelle est votre politique de prévention et de sécurité puisque le Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance, dont c'est la responsabilité, ne se réunit qu'épisodiquement et que le conseil n'a jamais eu de rapport de son action et de ses délibérations.

En ce qui concerne le bilan financier, pour les ressources perçues, vous imputez la chute importante des droits de mutation de 21% à la crise immobilière, c'est la crise. C'est difficile à comprendre pour les Antoniens qui voient s'accélérer le rythme et la densification des nouveaux logements dans le centre ville et le long de la route

départementale 920. On n'a jamais autant construit et je rappelle que 235 logements ont été livrés en 2011 et 500 logements nouveaux en 2012. Où est la crise ? La vérité est ailleurs : les droits de mutation, vous le savez Monsieur le Maire et vous le savez Monsieur le Rapporteur aussi, sont perçus uniquement sur les commerces et les logements de plus cinq ans, ça ne concerne pas les constructions nouvelles qui payent la TVA, qui sont assujettis à la TVA. Ce sont donc les logements anciens qui ne se vendent pas. Il faudrait s'interroger : sont-ils trop chers ? Madame le Maire-Adjoint que j'avais interrogée -et qui m'a répondu- m'a dit non et m'a donné un prix moyen de 3 500 € le mètre carré pour de nombreux immeubles, alors pourquoi cette chute des ventes ? Ce sont des prix attractifs, 3.500 € le mètre carré en petite couronne, c'est relativement attractif, alors pourquoi cette chute des droits de mutation ? Je n'ai pas le moyen de faire une étude mais je sais que depuis dix ans, il y a une forte diminution de la population des 15-45 ans sur notre ville. Est-ce que c'est à relier ? On est en droit de se poser la question. Les chiffres que je cite sont disponibles quand vous le voulez, ce sont les statistiques de l'INSEE.

De même, les commerces ne trouvent pas repreneur, c'est vrai, vous-mêmes vous le dites, il y a des difficultés pour trouver des commerçants...

**Mme MARLET** : Cela dépend où.

**M. RIVET** : En fait les droits de mutation qui baissent, c'est sur les commerces et les logements. Où est une politique dynamique en faveur du commerce de proximité ? Et là encore, nous constatons que vous commencez à vous en rendre compte puisque suite à nos demandes réitérées, vous allez acquérir des locaux commerciaux en 2013 et lancer

enfin une étude sur le commerce de proximité que l'on attend depuis le début de la mandature. Nous en verrons le résultat.

Enfin, la diminution des dotations de l'Etat à notre ville est réelle mais quand même, elle a commencé en 2011, elle sera moins forte en 2013 que les années précédentes. Cela ne veut pas dire qu'en 2014 et 2015 ça ne sera pas plus fort. Mais je crois qu'il fallait rétablir les chiffres. En tout cas cette année, cette diminution a été beaucoup moins importante que la baisse des droits de mutation sur lesquels on peut agir et sur lesquels on doit réfléchir. Je pense qu'on ne peut pas se contenter d'une réponse disant que c'est la crise immobilière, il faut regarder de près pourquoi les immeubles anciens se vendent si mal puisque les prix sont relativement attractifs.

Je terminerai avec la dette : en 2012, il y a eu une augmentation de la dette par habitant, une augmentation de la durée moyenne de désendettement également, mais ce ne sont pas les points les plus importants, il faut expliquer certaines choses : nous sommes bien sûr conscients qu'emprunter pour des dépenses de certaines infrastructures publiques est tout à fait nécessaire, et Antony a les ressources pour le faire, l'augmentation des bases est la principale ressource cette année, vous n'y êtes pour rien, c'est voté au Parlement, et c'est là qu'on peut trouver de l'argent ; c'est aussi parce que vous faites des économies de gestion que vous trouvez de l'argent mais c'est aussi parce que les bases augmentent. Donc le problème n'est pas là, le plus préoccupant est l'incertitude totale sur les évolutions des taux d'intérêts des emprunts structurés qui constituent plus de 37% de votre dette, avec un taux moyen autour de 5%.

Nous vous avons demandé d'en débattre sous forme d'un vœu et nous avons proposé une délibération qui demanderait à l'exécutif de

renégocier ces emprunts. On vous a montré que c'était possible avec une réelle chance de revenir à un taux inférieur à 1% par rapport aux 5%. Je me suis permis de l'envoyer par internet à tous les conseillers pour que le débat soit au moins porté ici, vous n'avez pas voulu le mettre dans l'ordre du jour, je vais donc le lire pour que ça figure au moins au compte rendu :

« Dans le compte administratif 2012, il apparaît que la dette de la ville d'Antony comprend 41,6 M€ de capital restant dû d'emprunts à taux variables dits « structurés », soit 37% de la dette globale des 111,1 millions. Ce pourcentage d'emprunts, couramment qualifiés de « toxiques » est bien supérieur à la moyenne nationale constatée dans les collectivités territoriales où le taux d'emprunt en moyenne est de 14,5%.

Ces emprunts 11074, 11075, 11078, 11079, 11080, 11082, 11059 et 11086, entrent dans la catégorie visée au paragraphe 1.3.2 de la circulaire du Ministre des Finances du 25 juin 2010 : « Les produits structurés déconseillés aux collectivités territoriales. » et sont classés au niveau le plus élevé en risque.

Comme je l'ai déjà souligné à plusieurs reprises, ces emprunts sont ou vont rentrer en 2013 dans leur phase spéculative et l'évolution de leurs taux est imprévisible.

Les taux de ces emprunts toxiques sont plus élevés, comme l'a rappelé Pierre Rufat, que ceux des prêts classiques sans risques comme l'invite la lecture du tableau en annexe A2.3.

Et surtout, les finances de notre commune sont devenues en grande partie dépendantes d'événements financiers des plus aléatoires sur lesquels nous n'avons aucune visibilité. Il ne suffit pas de baisser les dépenses de fonctionnement, si la structure des taux d'intérêts fait qu'ils montent, ce sont des éléments économiques qu'on ne pilote pas et on a

tout faux. On l'a vu avec l'évolution du yen et ce qui se passe aujourd'hui en Asie n'est pas rassurant.

Ces emprunts constituent un risque certain pour les finances de la ville. Vous refusez régulièrement de reconnaître la portée de ce risque en affirmant que vous contrôlez parfaitement la situation des taux d'intérêt élevés sur certains prêts largement compensés par de plus faibles taux sur les autres. Au-delà de cette affirmation péremptoire qui s'appuie sur le passé, vous ne pouvez absolument pas préjuger du futur, surtout dans le domaine financier. D'autant que l'étude juridique de ces contrats de prêts, étude juridique que nous tenons à votre disposition, montre qu'ils contiennent des irrégularités, vous l'avez reconnu vous-même Monsieur le Maire, ainsi le Taux Effectif Global ne figure pas sur les actes de confirmation des prêts de la Société Générale ; et le calcul du Taux Effectif Global est erroné dans les prêts DEXIA. Le TGI de Nanterre a annulé pour ces motifs, le 8 février 2013, les contrats de prêts structurés entre le Département du 93 et la banque DEXIA.

Considérant que c'est le moment pour la ville, alors que les taux fixes sont historiquement bas, de restructurer avec les banques concernées la dette en taux fixe, et en prévision d'une éventuelle résistance de leur part, nous souhaitons que soit inscrite à l'ordre du jour la question de l'opportunité d'une action judiciaire avec une délibération du type suivant :

« Le conseil municipal autorise le Maire à assigner en nullité de la clause d'intérêt les contrats d'emprunts précités au fondement de la méconnaissance des règles générales régissant le crédit, du caractère spéculatif des emprunts, et du manquement du banquier à son devoir de conseil et de mise en garde. »

Je rajoute que la délégation que vous avez obtenue en 2008 pour renégocier les emprunts, aujourd'hui nous l'étudions sur le plan juridique. Il n'est pas du tout sûr qu'elle vous permette d'aller en justice et il faut donc avoir une délibération pour vous autoriser formellement, mais ceci demande vérification.

Ce que nous souhaitons, Monsieur le Maire, c'est que vous vous dotiez des moyens pour renégocier en position de force avec les banques en les menaçant de les attaquer car jusqu'à présent tous les jugements ont été favorables quand les contrats n'étaient pas juridiquement bien rédigés.

Voilà ce que je souhaitais dire et qui n'a malheureusement pas pu faire l'objet d'un point à l'ordre du jour.

**Mme LE NEOUANNIC :** D'abord je voudrais dire à Monsieur Médan que dans sa présentation raccourcie du rapport remis à l'ensemble des conseillers, même si je reconnais, comme Pierre Rufat, qu'il y a un exercice de style dans le satisfecit que vous vous accordez, j'ai presque envie de dire que ça n'est pas de votre fait, toute majorité a tendance, et c'est normal quelle que soit son orientation politique, à vanter ce qu'elle a fait et je crois qu'on est là dans ce qui est légitime : vous défendez votre programme et nous portons une importance à certains questionnements, à certaines interrogations, voire à certains désaccords.

Sur le compte administratif, puisqu'on n'est pas encore dans le débat sur le budget, on a un élément général qui dit : « le budget se tient tel qu'il était prévu » ; mais si l'on veut regarder sereinement et avec justesse ce que vous annonciez en début de mandat et ce que vous annoncez en fin de mandat, concernant les raisons pour lesquelles le budget se tient, quand même, il y a un « bougé » certain par rapport à la

façon dont les comptes ont été menés. Comme l'a rappelé Pierre Rufat, je crois que vous tenez votre budget du fait de décisions prises ici par l'augmentation des impôts en début de mandat et par la modification des contributions des familles au service public qui ont été amplement modifiées et qui ont augmenté régulièrement. Tous les ans, on a quand même une augmentation de 1,5 à 2%, c'est-à-dire au dessus de l'inflation. J'ai envie de dire que c'est la première raison.

La deuxième raison qui n'a pas été mise en avant mais qui est un élément important, c'est qu'Antony bénéficie de la réforme fiscale de la taxe professionnelle instaurée par Nicolas Sarkozy à un titre particulier : c'est que cette réforme a été une redistribution à l'envers : les villes les plus pauvres ont été fortement pénalisées et des villes comme la nôtre soit n'ont pas été trop pénalisées, soit ont vu leur produit général augmenter dans un certain nombre de villes des Hauts de Seine, on peut penser par exemple à Puteaux qui est une ville au bord de l'asphyxie et qui, grâce à la réforme de la taxe professionnelle, a vu ses recettes progresser de plus de 68%.

Donc, là, il y a une injustice dans une phase globale, on s'en tire pour Antony à bon compte mais c'est quand même un des éléments du dossier même si c'est éphémère puisque les uns et les autres annoncent pour les années à venir des baisses encore plus importantes de la dotation globale de fonctionnement, plus des systèmes de péréquation, en tout cas de contribution qui vont s'accroître. Je rajoute là dessus à titre personnel -mais je crois que ce jugement est partagé, que ce soit par Monsieur Huchon ou par Monsieur Karoutchi- l'usine à gaz de la future métropole dont on ne sait pas, puisqu'on est à fonds constant, si on ne finira pas par se retrouver les uns et les autres à avoir encore moins d'argent, on ne sait pas, on attend de voir que ce projet de loi aboutisse,

je sais que les oppositions sont fortes de toutes parts, ce qui nous permet de nous protéger, majorité et opposition, dans ce débat.

Reste une problématique mise en valeur par le Maire de Sceaux, qui est notre voisin et qui est aussi président d'une des commissions nationales qui suit les questions de finances et qui dit qu'aujourd'hui, les villes vont devoir annoncer à leurs concitoyens, dans un temps donné assez rapproché, et selon des situations différentes, qu'il faudra fermer un certain nombre de services, c'est-à-dire des crèches, etc, ou augmenter les impôts, ou faire les deux.

Donc je pense que la question du compte administratif peut nous rassurer sur ce qui a été fait, elle ne nous rassure en rien -mais ça dépasse le cadre municipal- sur les années à venir puisqu'il y a une instabilité budgétaire qui est liée à une situation politique que les uns et les autres nous connaissons.

Reste que sur la ville d'Antony il y a deux logiques : une logique qu'on conteste depuis toujours, François Rivet est intervenu longuement sur les droits de mutation, il y a une logique de tout temps qui est de dire : construisons, augmentons via la spéculation immobilière, le prix, et tout cela permettra d'enrichir la commune. Il se trouve que cette base-là dynamique a ses limites, on voit aujourd'hui que ce n'est plus une source comme en début de mandat, on a eu droit régulièrement à une augmentation des droits de mutation qui entretenait la capacité de financement du fonctionnement et de l'investissement de la ville.

Ensuite il y a des questions sur le volet dépenses et là, comme l'a dit Pierre Rufat, page 4, vous nous annoncez sur la question de la cantine : « les repas fournis par ELIOR Enseignement ont un coût fourni inférieur de 200 K€ par rapport au prévisionnel », donc on est en droit de s'interroger sur une structure montée par la ville d'Antony qui a une autre



valeur, à savoir la délégation de service public. Tout est bien dans un monde où l'on délègue dans ces cadres-là, je pense à Vinci pour le parking, à la cantine, et autres. Or, il n'y a aucune preuve -et j'ai envie de dire que c'est presque le contraire- d'une « bonne gestion » puisque c'est le terme à la mode, d'une gestion qui ferait l'économie d'une qualité de repas en échange d'un coût qui n'est pas exorbitant. Pourquoi a-t-on un coût supérieur ? On l'a déjà dit les autres années, c'est parce que la cantine que nous entretenons permet au délégataire, lui, par contre, d'avoir un chiffre d'affaires en hausse parce qu'il vend des repas à un certain nombre de collectivités pour son seul bénéfice et au détriment d'un équipement que nous finançons. Donc cette logique de DSP doit être interrogée ou en tout cas remise à plat, et nous pensons que c'est rarement le fait d'organiser ces DSP qui justifie la bonne gestion d'une collectivité.

Enfin, sur les secteurs qui nous intéressent, vous savez que ça fait partie des questionnements réguliers. Sur la question du logement social, on ne peut pas se satisfaire quand on voit le rapport de la MILOS de ce que vous écrivez page 7 du rapport où l'on en est à une somme j'ai envie de dire minime, le rapport de la MILOS dit deux choses : premièrement, contrairement aux autres villes, vous ne construisez pas véritablement du logement, vous achetez, c'est cela qui vous permet de donner ou de laisser à penser que vous construisez ; et puis deuxième grosse critique de la MILOS : c'est le fait que vos modalités d'attribution de ces logements sociaux sont complètement dans le cadre municipal, sans ouverture à l'opposition d'une commission ou d'une association, et donc cela continue de créer les conditions d'une suspicion pour certains et d'un questionnement pour d'autres sur la chaîne entre le temps de demande et le temps de réponse.

Je ne reviendrai pas sur la question des équipements construits dans ce mandat, vous affichez un ratio fabuleux au-dessus de la strate des villes de même dimension, il se trouve que je me suis amusée à regarder les rapports des comptes administratifs depuis que je siége à ce conseil municipal. Il y a eu la reconstruction du théâtre, la reconstruction du cinéma, la construction des crèches, etc, tout cela mis bout à bout, quand je fais un ratio tout simple, depuis que le temps que vous les promettez, et en comptant le fait qu'à part la crèche, vous allez les réaliser, si je fais un ratio sur les 30 dernières années et que je divise par le nombre d'habitants, et sans autre comparaison avec des villes de même strate qui ont annoncé dans leur programme municipal il y a 30 ans qu'elles allaient réaliser des équipements comme les vôtres, elles les ont faits entre 5 et 6 ans ou 7 ans, et elles en ont réalisé d'autres, je vous assure sans vouloir vous fâcher que le ratio n'est pas bon.

**M. LE BOURHIS :** Par rapport à vos inquiétudes sur la cuisine centrale, c'est vrai que le fait d'avoir une restauration qui est passée à la cuisine de Fresnes n'a pas changé la délégation de service public, il s'agit toujours d'une DSP. Simplement, sur Fresnes, il y a des économies d'échelle qui sont réalisées et au niveau du coût des matières premières et au niveau des frais de personnels du fait de la mutualisation plus importante sur Fresnes, et également au niveau des frais de fonctionnement et de maintenance de la cuisine centrale, mais ceci se fait au détriment d'une certaine qualité. Au départ, les choses ont été intéressantes et on a vu une amélioration de la restauration parce que la cuisine de Fresnes produisait un nombre relativement limité de repas, autour de 20 000, alors qu'actuellement ils sont entre 40 ou 45 000 et on trouve régulièrement des observations dans les carnets de liaison qui

sont moins positives qu'auparavant, et ça donne davantage de travail à la commission des menus.

Par ailleurs, c'est vrai qu'on n'a pas la redevance pour les repas livrés à l'extérieur.

**Mme BERGEROL :** Au sujet de la crèche Coccinelle, c'est vrai qu'elle nous manque tous les jours et je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur Rufat, je pense que c'était l'endroit idéal dans ce quartier où il y a un manque de places pour les crèches. Moi, je m'interroge encore sur les motivations de certains membres de la copropriété qui nous ont mis des bâtons dans les roues, au vu de ce que certains ont dit, je me demande vraiment quelle était leur motivation réelle.

Bientôt, Coccinelle va se transformer en Coquelicots, nous avons mis tous nos efforts pour faire la crèche de la Croix de Berny.

**M. MEDAN :** Je reviendrai sur ce que Pierre Rufat a dit, ainsi que François Rivet, sur les emprunts toxiques notamment puisque vous avez longuement attaqué la ville sur ce point. Pierre Rufat, vous avez dit d'abord « qu'on ne pouvait pas renégocier », ensuite vous avez dit qu'on pouvait mais que cela coûtait cher, on est bien d'accord, cela coûte cher mais ça coûte cher quand on est dans une position délicate sur le taux. Il est clair qu'on ne peut pas le faire dans des périodes où les emprunts connaissent des taux élevés, en revanche, quand il y a quelques années, nous disions que s'il fallait renégocier, on pourrait essayer de le faire, on sous-entendait le faire à froid et pas dans une période où le coût est lié aux taux d'intérêt élevés. Donc il faut que les conditions soient bonnes pour le faire.

Concernant la demande de François Rivet, vous avez lu votre texte, Monsieur le Maire a répondu à votre demande, je ne vais pas me permettre de dire ce que Monsieur le Maire a répondu mais je ne pense

pas que ce soit secret de toute façon, je ne reprendrai pas les propos mais l'idée est qu'évidemment nous nous préoccupons de ces questions et nous suivons le dossier attentivement, c'est ce qu'il vous a dit. Donc si nous considérons qu'il y a une faille après une étude poussée, je suis persuadé que nos services juridiques et la ville feront ce qu'il y a à faire. Maintenant, vous savez que l'aspect juridique est très complexe, et donc on ne va pas se lancer dans un procès « sans munitions », c'est le premier point.

Le second point concerne cette fameuse prise de risques : dans tous domaines, à chaque fois que quelqu'un fait un choix, de toute façon il y a un risque. Il y a des risques à choisir tel emprunt plutôt que tel autre, c'est ce que nous expliquons depuis longtemps, tant en commission des Finances qu'au conseil municipal, et le principe classique que l'on apprend à tout financier est de diversifier ses sources de revenus ou ses emprunts lorsqu'il s'agit d'emprunts. Nous avons diversifié en prenant de multiples emprunts basés sur de multiples critères, et l'idée est que d'un point de vue macroéconomique, d'un point de vue international, on ne peut pas imaginer que tous les emprunts en même temps passent au rouge, ce n'est pas concevable, non pas parce qu'on ne veut pas que ça arrive, M. Rivet a raison, nous n'avons pas d'influence sur le cours du dollar, mais c'est parce que nous connaissons un peu le fonctionnement de l'économie et de l'économie internationale et que nous pouvons expliquer un certain nombre de choses. Nous expliquons par exemple qu'aujourd'hui le Franc Suisse reste encore, à cause des problèmes de l'Euro, une valeur refuge, et que le taux n'est pas fameux, mais d'un autre côté c'est le seul emprunt qui pose problème, tous les autres sont excessivement bons en termes de taux, et même celui sur lequel vous nous aviez aussi à un moment donné attaqués : le fameux dollar/yen.

Alors effectivement, ça me fait rire quand vous parlez de monnaie « exotique », le dollar/yen a eu une phase un peu difficile mais il est revenu actuellement à une phase très acceptable puisqu'il est arrivé à 94, et que le taux d'intérêt payé sur ce produit n'est que de 2,98%. Ce qui le remet à un niveau très intéressant. Donc les craintes que vous avez exprimées à un moment donné en commission des finances sur ce produit là s'avèrent excessives, largement excessives.

Les autres emprunts liés notamment au différentiel d'inflation sont aussi dans une phase tout à fait correcte. Il faut être attentifs à ne pas exagérer la situation, nous sommes conscients d'un certain nombre de problèmes, nous avons une structure de la dette qui est largement diversifiée et qui permet d'obtenir un taux moyen malgré ces petits chocs très correct à 3%. Pendant des années, nous avons obtenu des niveaux de frais financiers très largement inférieurs à la moyenne, alors on a toujours dit qu'il pouvait arriver des périodes où ces frais financiers augmenteraient un peu, jusqu'à présent nous sommes très loin d'avoir dépensé en frais financiers les gains que nous avons eus depuis une dizaine d'années.

**M. le Maire :** J'ai entendu que nous avons augmenté les impôts, ce n'était pas en 2012, c'était il y a quatre ans, pour la première fois depuis 1998, en 2009 : à cause de la crise de l'immobilier, il y a eu une chute de plus de 2 M€ de nos recettes des droits de mutation et nous avons décidé d'augmenter les impôts, la taxe foncière et la taxe d'habitation, de 3% : C'était très peu à côté de ce que décidèrent les autres villes à l'époque. Tout le monde a augmenté, même le département des Hauts de Seine qui ne les augmentait jamais a augmenté ses impôts parce que tout le monde était pris à la gorge par une évolution dont on ne voyait pas le bout. On pensait que la crise allait

encore empirer, donc on a pris cette mesure d'augmenter les taux légèrement, de 3%. Malgré nous. Cette augmentation faite en 2009, était la première depuis 1998. Depuis les impôts n'ont pas augmenté et comme l'a dit Pierre Médan, le taux de taxe d'habitation le plus bas de la région, et de loin, c'est le nôtre. Regardez autour de nous, regardez les taux de Massy, de Fresnes, des villes de la CAHB, nous sommes de très loin parmi les plus bas. Bien sûr, il y a encore plus bas : Courbevoie par exemple qui effectivement fait moins que nous, mais Courbevoie a des ressources fiscales infinies avec La Défense ; il y a Neuilly aussi, Antony n'est pas Neuilly contrairement à ce que vous répétez, M. Meunier, nous n'avons pas les mêmes ressources que Neuilly. Il y a aussi Issy Les Moulineaux qui fait mieux que nous, mais par contre j'ai lu récemment que la communauté d'agglomération d'Issy Les Moulineaux allait augmenter ses impôts de 50 M€ d'ici quelques années, c'est ce qu'a déclaré son président.

Nous sommes la sixième ville sur les 91 villes de 50 000 à 100 000 habitants pour le taux de la taxe d'habitation. Nous avons peut-être augmenté une fois en quinze ans les taux mais nous ne sommes pas près de recommencer et si la ressource fiscale augmente cette année, ce n'est pas à cause des taux, c'est parce que les bases physiques augmentent. Il y a eu 1,8% d'augmentation votés par le Parlement mais si la hausse des produits est de 3,5%, c'est parce qu'il y a augmentation du volume des bases, c'est-à-dire plus de nouveaux logements et plus de nouvelles entreprises, c'est ce qui finit par nous donner ces recettes fiscales en hausse.

Les droits de mutation : ils baissent partout, M. Rivet, les droits de mutation, il faut lire les journaux ! Le volume du crédit immobilier diminue de 30%, sur l'ensemble de la France le volume des ventes immobilières

s'effondre, c'est un phénomène national, et comme les droits de mutation, c'est 1,2% du volume des ventes, les droits baissent aussi ; ils ne baissent d'ailleurs pas plus à Antony qu'ailleurs, et peut-être moins d'ailleurs car on sent depuis peu un certain raffermissement de la situation.

La hausse des dépenses, Mme Le Néouannic, n'est pas inévitable, les dépenses ont augmenté en 2012, en 2013 nous allons réussir à les contenir, et d'une manière générale nous pouvons arriver, contrairement à ce que pense le gouvernement, à maintenir, contenir les dépenses de fonctionnement. Cela exige beaucoup de rigueur et d'énergie, nous devons être exigeants avec les services qui dépensent, il faut mettre de la rigueur en permanence dans toute notre action et notre gestion, mais c'est possible.

Enfin, inévitablement vous avez parlé de la dette. Dans tous les conseils municipaux depuis 7 ans, on entend parler à chaque fois de la dette, vous criez au loup, vous dites qu'on prend des risques insupportables. Cela fait 7 ans que ça dure et il ne s'est encore rien passé ! Il n'y a pas de loup, on est à 3% de taux moyen d'intérêt, vous avez apparemment trouvé une ville qui faisait moins, c'est possible mais si elle a fait moins, c'est parce qu'elle a souscrit des emprunts à taux variables, et là aussi ce n'est pas sans risques. Les taux à court terme peuvent remonter. Actuellement, ils sont historiquement bas, on a la chance d'en bénéficier nous aussi, mais ça peut remonter. Vous, ce que vous semblez vouloir, c'est qu'on n'emprunte qu'à taux fixe parce que si vous ne voulez prendre aucun risque, il faut prendre à taux fixe. Or, les taux fixes, même aujourd'hui, vous dites qu'ils sont historiquement bas, certes pour l'Etat ils sont bas mais pas pour les communes. Ils ne sont pas inférieurs à 4%. Un vrai taux fixe sans risque pour une commune,

c'est 3,80%. Il y a 200% de marge par rapport au taux actuel des emprunts d'Etat, et donc je vous assure que les taux fixes sont autour de 4% actuellement. Si vous ne voulez prendre aucun risque et faire ce que vous dites, donc, le coût de la dette augmentera considérablement, au lieu d'avoir 3,5 M€ à notre budget, on aura 4,5 M€, c'est imparable, c'est le coût de l'absence de risque.

Pierre Médan a bien expliqué que quand on veut gagner de l'argent, il faut prendre des risques. Si vous ne voulez prendre aucun risque, il va falloir perdre 1 M€. Si vous voulez faire des économies sur les charges financières, il faut prendre des risques, mais bien sûr, des risques calculés, des risques très mesurés. Bien que nous soyons en période de crise financière, une période dangereuse pour les prêts structurés, le résultat des risques que nous avons pris, c'est un taux moyen de 3%. Avouez que ce n'est pas la catastrophe que vous annonciez.

**Mme DEVEDJIAN** : Je vais mettre aux voix ce compte administratif en l'absence de Monsieur le Maire.

**(Pour le vote, Monsieur le Maire sort de la salle et Madame Devedjian fait voter le compte administratif : ce compte administratif est adopté par 35 voix pour et 9 voix contre.)**

**(Retour de M. Sénant dans la salle)**

**- 2 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif de la ville.**

(Rapporteur : Monsieur Médan)

**M. MEDAN** : Dans la délibération n° 2 et même dans la suivante, il s'agit d'un exercice comptable qui suppose deux choses : d'une part de combler le besoin de financement de la section



d'investissement ; et d'autre part, de reporter en section de fonctionnement le résultat restant.

(Lecture du rapport de présentation)

**Mme DEVEDJIAN** : Des observations ?

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour et 9 abstentions)**

**- 3 - Approbation du compte de gestion du trésorier municipal.**

(Rapporteur : Monsieur Médan)

(Lecture du rapport de présentation)

**M. RUFAT** : C'est un acte administratif, donc nous voterons pour.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**Mme DEVEDJIAN** : Je clôture ainsi la première séance de ce soir et je repasse la présidence à Monsieur le Maire pour la deuxième séance.

(La séance est levée à 20h40.)